



Conseil économique et social

Distr. générale
16 décembre 2024
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-neuvième session

New York, 10-21 mars 2025

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle »

Aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive chargée de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale, passe en revue les aspects normatifs de l'activité de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2024, qui consistent notamment en un appui fonctionnel aux processus intergouvernementaux. La contribution d'ONU-Femmes à la mise en œuvre des orientations générales formulées par la Commission de la condition de la femme y est également soulignée, notamment par des exemples des activités opérationnelles conduites par l'Entité dans différentes régions.

* [E/CN.6/2025/1](#).



I. Introduction

1. En 2024, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'aider les États Membres à accomplir des progrès sur la voie de l'égalité des genres et de l'autonomisation de toutes les femmes et filles, y compris au moyen de travaux de recherche, d'analyses des politiques et de recommandations formulées dans les rapports du Secrétaire général. Elle a essentiellement mis l'accent sur les activités liées à la communication d'orientations générales, de données, de renseignements et d'informations.

2. ONU-Femmes a continué de s'employer à renforcer les normes et règles mondiales dans les sphères économiques, sociales et politiques, dans un contexte marqué par différentes crises interdépendantes tenant entre autres aux conflits géopolitiques et à la violence, aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, et à remédier aux conséquences disproportionnées que ces phénomènes ont pour les femmes et les filles.

3. Au cœur des aspects normatifs de l'activité de l'Entité se trouve l'appui fonctionnel apporté à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Conseil de sécurité, au Conseil des droits de l'homme et à d'autres instances intergouvernementales. En tant que membre à part entière du Comité permanent interorganisations depuis octobre 2022, ONU-Femmes a également renforcé sa position pour garantir que les femmes et les filles soient prioritaires au centre de l'action humanitaire et de la responsabilité. En vue d'une meilleure prise en considération des questions de genre dans les travaux et documents de ces organes, ONU-Femmes a continué de s'employer à rechercher des synergies entre la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les progrès dans les domaines du développement durable, de l'action climatique, du financement au service du développement, des droits humains, de la non-discrimination, de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire.

4. Les aspects normatifs de l'activité d'ONU-Femmes sont en adéquation avec son Plan stratégique 2022-2025 ([UNW/2021/6](#)) et contribuent à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, dont on célébrera le trentième anniversaire en 2025, et à la prise en compte des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces efforts s'inscrivent également dans le droit fil du succès du Sommet de l'avenir et de l'adoption du Pacte pour l'avenir, y compris la prise en compte cohérente et significative de l'égalité des genres et des droits et de l'avancement des femmes et des filles dans le Pacte et ses annexes. ONU-Femmes a poursuivi son activité dans un contexte de crises, y compris dans le cadre de partenariats multipartites, et a continué de faire en sorte que les femmes et les filles, en particulier celles qui se heurtent à des formes de discrimination multiples et croisées, ne soient pas laissées pour compte ou marginalisées davantage.

II. Égalité des genres et avancement des femmes et des filles

A. Commission de la condition de la femme

5. ONU-Femmes assure le secrétariat fonctionnel de la Commission de la condition de la femme et a continué à ce titre de l'aider à assumer son rôle de principal organe décisionnel intergouvernemental chargé de définir des normes internationales et de formuler des recommandations pour promouvoir l'égalité des genres, l'avancement des femmes et des filles et leurs droits humains aux quatre coins du monde. Les documents élaborés par l'Entité en vue de la soixante-huitième session

ont été mis à profit dans le cadre des tables rondes ministérielles, dialogues interactifs de haut niveau et débats de groupes d'expertes et d'experts, qui portaient notamment sur le thème prioritaire et le thème de l'évaluation.

6. Les conclusions concertées sur le thème prioritaire « Accélération de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre » (voir [E/CN.6/2024/L.3](#)) s'appuient sur le rapport du Secrétaire général sur le même sujet ([E/CN.6/2024/3](#)). Dans les conclusions concertées, il a été réaffirmé qu'il fallait accélérer la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes et des filles par la lutte contre la pauvreté, le renforcement des institutions et un financement tenant compte des questions de genre. Les États Membres ont renforcé leur engagement en faveur de systèmes financiers, de plans et de mesures tenant compte de la dimension de genre, marquant ainsi des progrès significatifs au niveau du cadre normatif du financement de l'égalité des genres. Ils se sont par exemple engagés à renforcer la coopération fiscale internationale, à adopter des systèmes fiscaux progressifs, à mettre en place une budgétisation tenant compte des questions de genre et à réduire le fardeau du service de la dette.

7. Dans son rapport sur le thème de l'évaluation intitulé « Les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité entre les genres et de l'autonomisation des femmes et des filles » ([E/CN.6/2023/4](#)), le Secrétaire général a dégagé des tendances dans les progrès accomplis par les États Membres, sur la base des renseignements fournis par 33 d'entre eux, et dans les mesures qu'ils ont prises dans les domaines suivants : renforcement des cadres normatifs, juridiques et stratégiques ; mesures visant à promouvoir l'accès des femmes et des filles aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables ; et renforcement des investissements, des données et des preuves, ainsi que participation et rôle directeur des femmes. ONU-Femmes a soutenu la Commission dans son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions concertées. Au total, dix États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les progrès qu'ils ont accomplis, les enseignements qu'ils ont tirés et les difficultés qu'ils ont rencontrées, ainsi que les pratiques exemplaires pour accélérer cette mise en œuvre qu'ils ont recensées.

8. En préparation de la soixante-huitième session de la Commission, ONU-Femmes a collaboré avec ses partenaires à l'organisation de consultations régionales en Afrique, dans les États arabes, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, et de consultations sous-régionales en Europe et en Asie centrale, afin de déterminer les priorités et de faciliter les échanges sur les meilleures pratiques. À l'échelle mondiale, en octobre 2023, l'Entité a convoqué une réunion d'un groupe d'experts sur le thème prioritaire afin de procéder à l'examen de la situation, de repérer les principales difficultés et de formuler des recommandations spécifiques, axées sur les différentes questions d'intérêt dans le cadre de la réalisation de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles dans le contexte des politiques et programmes relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques environnementaux et des risques de catastrophes.

9. Conformément à son mandat de renforcement des synergies et de la cohérence avec les autres commissions techniques concernant la promotion de la prise en compte systématique des questions de genre, ONU-Femmes a soutenu la participation de la présidence de la Commission de la condition de la femme au débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social tenu en janvier 2024, ainsi qu'au débat consacré à la gestion en juin 2024. Également en juin 2024, la présidence a pris part à une manifestation de haut niveau organisée en marge du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, sur le thème « Égal accès de tous à la justice : faire

avancer les réformes pour promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives ».

B. Prise en compte des questions de genre dans tout le système des Nations Unies

10. ONU-Femmes a préparé le rapport annuel du Secrétaire général sur l'intégration d'une perspective de genre dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2024/58) et a aidé le Conseil économique et social pour l'adoption de sa résolution subséquente 2024/3. Dans cette résolution, le Conseil prend acte du lancement du Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies et appelle à la pleine application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que de la feuille de résultats correspondante. Il appelle également à la mise en place d'un marqueur pour l'égalité des genres harmonisé et de qualité, afin d'évaluer les ressources manquantes pour l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et de toutes les filles. Le Conseil exhorte les organismes des Nations Unies à accélérer encore la prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes qu'il met en œuvre pour faire face aux situations d'urgence et aux autres défis mondiaux, notamment la pauvreté, les conflits, les changements climatiques, la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et les pénuries d'eau. Il souligne également qu'il importe de présenter des candidates aux postes de Secrétaire générale et à la présidence de l'Assemblée générale.

11. En 2023, 74 entités ont rendu compte des progrès réalisés par rapport au cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, 70 % de l'ensemble des évaluations entrant dans les catégories « satisfait aux attentes » ou « dépasse les attentes ». Au total, 51 entités ont fait état de résultats de haut niveau en matière d'égalité des sexes, tandis que 15 entités ont obtenu des résultats transformateurs de haut niveau en matière d'engagement et de participation, notamment en soutenant les associations et les réseaux de femmes. C'est pour les indicateurs relatifs à l'audit, à la connaissance et à la communication que les résultats ont été les meilleurs, tandis qu'ils ont été les moins bons pour les indicateurs relatifs aux allocations budgétaires et à la parité des genres.

12. En 2023, 97 équipes de pays ont rempli la feuille de résultats des équipes de pays relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, avec l'appui d'ONU-Femmes, ce qui représente une augmentation annuelle de 28 %. Parmi ces 97 équipes de pays, 20 ont réalisé une évaluation complète conformément à leur plan-cadre de coopération et 77 ont soumis des rapports d'activité annuels. C'est pour l'indicateur relatif au développement des capacités en matière d'égalité des genres que les progrès ont été les plus importants, avec une augmentation de 34 % de la proportion d'équipes de pays qui satisfont aux attentes ou les dépassent, suivi de l'indicateur relatif au mécanisme de coordination de l'égalité des genres et de l'indicateur de l'analyse commune de pays.

C. Partenariats multipartites

13. Afin d'accélérer les progrès sur la voie de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la réalisation des objectifs de développement durable, ONU-Femmes a continué à miser sur des partenariats multipartites,

notamment avec l'Alliance Unstereotype, HeForShe et l'Alliance mondiale pour les soins, ainsi que dans le cadre de son rôle fédérateur dans Génération égalité et en partenariat avec les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, les jeunes, le secteur privé et les organisations philanthropiques. Depuis le Forum Génération Égalité de 2021, les parties prenantes ont fait progresser près de 2 000 politiques, 4 500 programmes et 5 700 initiatives de plaidoyer et se sont engagées à verser plus de 50 milliards de dollars pour faire progresser l'égalité des genres et les droits et l'avancement des femmes et des filles.

14. Le rapport 2024 de Génération égalité sur la redevabilité montre que Génération égalité promeut la solidarité intergénérationnelle et le multilatéralisme multipartite, favorise des partenariats nouveaux, innovants et durables, mobilise les hommes et les garçons pour transformer les normes patriarcales en matière de genre et contribue à façonner les normes et les standards aux niveaux national, régional et mondial¹. Conformément à son rôle fédérateur, ONU-Femmes a appuyé les parties prenantes de Génération Égalité et les a aidées à contribuer à l'élaboration du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial et de la Déclaration sur les générations futures, à s'associer aux parties prenantes nationales pour faire respecter les lois progressistes sur l'égalité des genres, à renforcer le principe de responsabilité en rendant compte des progrès accomplis au regard des engagements pris et à favoriser une mobilisation importante des jeunes dans des espaces intergouvernementaux clés tels que la Commission de la condition de la femme, le Sommet de l'avenir et la vingt-huitième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

III. Développement durable

A. Suivi et examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030

15. ONU-Femmes a contribué à produire de nouvelles données en vue d'améliorer le suivi mondial des objectifs, compte tenu des questions de genre. À cet égard, l'Entité a soutenu 52 initiatives de production de données visant à aider les pays à combler les lacunes critiques en matière de données sur les violences faites aux femmes, l'utilisation du temps chez les femmes et le lien entre le genre et l'environnement. Les données générées ont été utilisées pour étayer plus de 21 politiques et programmes visant à stimuler l'action en faveur de l'égalité des genres, notamment pour informer les stratégies de réduction des risques de catastrophes à Tonga, accroître l'accès au congé de paternité rémunéré en Géorgie et améliorer la prestation de services publics liés à l'utilisation des terres afin de promouvoir l'accès des femmes à la propriété foncière en Colombie². Ces efforts ont contribué à accroître la disponibilité des données générées au niveau mondial, avec 56 % de données générées désormais disponibles pour les objectifs de développement durable, ce qui représente une augmentation de cinq points de pourcentage depuis 2022 et un changement substantiel de 30 points de pourcentage par rapport à 2016. En moyenne, 68 % des données liées au genre pour les objectifs de développement durable sont désormais disponibles dans les huit pays soutenus par ONU-Femmes, soit 12 points de pourcentage de plus que la moyenne mondiale, ce qui souligne la

¹ Voir <https://commitments.generationequality.org/fr/accountability-report-2024>.

² Voir <https://data.unwomen.org/features/tongas-first-gender-and-environment-survey-incites-action-family-protection-and-disaster> ; <https://data.unwomen.org/features/time-use-data-help-spur-more-fathers-take-paternity-leave-georgia> ; et <https://data.unwomen.org/features/growing-rural-womens-land-ownership-across-colombias-countryside>.

valeur réelle des investissements consentis dans les statistiques genrées et le programme Les femmes comptent³.

16. ONU-Femmes, en collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, a publié le rapport annuel intitulé « Progress on the Sustainable Development Goals: the gender snapshot 2024 »⁴. Le rapport présente les données et les éléments les plus récents sur les tendances et les écarts en matière d'égalité des genres pour l'ensemble des 17 objectifs. Il apparaît que le monde ne respecte toujours pas les engagements qui ont été pris : au rythme actuel, il faudra encore 137 ans pour mettre fin à l'extrême pauvreté des femmes, et aucun pays ne s'est doté de tout l'éventail des lois voulues pour interdire la discrimination, prévenir les violences de genre, défendre l'égalité des droits dans le mariage et le divorce, garantir l'égalité de rémunération et offrir un accès total à la santé sexuelle et procréative. Il est souligné dans le rapport que le manque d'investissement dans les droits des femmes a un coût élevé et des solutions à l'efficacité éprouvée qui profitent aux femmes, aux filles et à l'ensemble de la société sont présentées. Il est préconisé de mener une action radicale pour infléchir la trajectoire actuelle et accélérer considérablement les progrès accomplis en ce qui concerne l'égalité des genres et les droits des femmes.

17. ONU-Femmes a continué à faciliter le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 grâce à ses contributions au forum politique de haut niveau sur le développement durable, notamment en aidant les gouvernements à préparer des examens nationaux volontaires et à y intégrer une perspective de genre. Par ailleurs, l'Entité a participé aux forums régionaux pour le développement durable, où elle a placé les questions d'égalité des genres au centre des débats.

18. L'Entité a également contribué aux préparatifs de fond du forum politique de haut niveau, par exemple en apportant une expertise politique, des éléments factuels et des contributions techniques dans le cadre des consultations organisées par le Département des affaires économiques et sociales. Elle a notamment participé à une réunion du groupe d'experts sur l'examen thématique de l'objectif 13, au cours de laquelle ont été soulignés les liens entre les changements climatiques et l'égalité des genres.

19. L'Entité a organisé ou appuyé plusieurs manifestations parallèles, ou a participé à pareilles manifestations, y compris une manifestation parallèle sur les liens entre le genre, le climat et la paix et la sécurité et leur impact sur les objectifs de développement durable en cours d'examen.

20. Lors des négociations sur la déclaration ministérielle (E/HLS/2024/1), ONU-Femmes a apporté des contributions substantielles sur l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et filles, question transversale des objectifs à l'examen, ce qui a conduit à une augmentation substantielle du nombre de références à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles dans le texte final par rapport à l'avant-projet.

21. L'Entité a prodigué un soutien technique et des conseils politiques aux États Membres lors de la négociation du Pacte pour l'avenir, du Pacte numérique mondial et de la Déclaration sur les générations futures, ce qui a permis de refléter de manière cohérente et réelle l'égalité des genres et les droits et l'avancement des femmes et des

³ Voir ONU-Femmes et Les femmes comptent, « 2023 Annual Report: Driving Transformative Change on Gender Data: January-December 2023 », consultable à l'adresse suivante : https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Women%20Count/Annual%20Report_UN_WWC_2023.pdf.

⁴ Consultable à l'adresse <https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-09/progress-on-the-sustainable-development-goals-the-gender-snapshot-2024-en.pdf>.

filles dans les trois documents grâce à l'inclusion d'engagements spécifiques dans l'ensemble des textes et à l'intégration effective de l'égalité des genres et des droits et de l'avancement des femmes et des filles. Dans le Pacte pour l'avenir, les États Membres réaffirment leur attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, en mettant l'accent sur la participation pleine, sûre, égale et significative de toutes les femmes à la vie politique et économique. Ils s'engagent également à éliminer toutes les formes de discrimination et de violence sexuelles et fondées sur le genre et à faire en sorte que toutes les femmes et les filles jouissent de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. Les États Membres s'engagent à accélérer l'application du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, à augmenter les financements et à garantir la participation des femmes aux processus de paix, tout en condamnant la violence dans les situations de conflit. Le Pacte s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme et du Pacte numérique mondial, à savoir l'intégration de la dimension de genre dans les stratégies numériques, la réduction de la fracture numérique entre les femmes et les hommes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes facilitée par les technologies. La section IV du Pacte est consacrée aux jeunes, en particulier aux jeunes femmes, et à la nécessité de promouvoir des emplois décents, de lutter contre les stéréotypes de genre et de garantir l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et procréatifs. Dans le Pacte, les États Membres demandent également au Conseil économique et social de revitaliser la Commission de la condition de la femme afin de faire progresser l'égalité des genres au niveau mondial.

22. ONU-Femmes a profité des Journées d'action du Sommet de l'avenir pour organiser une manifestation parallèle de haut niveau afin de lancer le compte à rebours du trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de motiver l'ensemble des parties prenantes.

B. Développement économique et social

23. L'Entité a continué de fournir un appui à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen qu'elle a fait des points de l'ordre du jour axés sur le genre et d'œuvrer à une meilleure prise en considération des questions de genre dans toute une série de résolutions. En outre, l'Entité a concouru à d'autres procédures et apporté sa contribution à des rapports et documents d'orientation portant sur un vaste éventail de sujets liés à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes et des filles.

24. ONU-Femmes a contribué à l'établissement de nombreux rapports du Secrétaire général en vue de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale. Dans le rapport sur l'intensification des efforts visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles : la violence facilitée par la technologie à l'égard des femmes et des filles ([A/79/500](#)), il est noté que l'évolution rapide des technologies intensifie cette violence. Dans le rapport sur l'intensification des efforts déployés au niveau mondial pour éliminer les mutilations génitales féminines ([A/79/514](#)), il est observé que les tentatives récentes visant à abroger la législation criminalisant cette pratique sont profondément préoccupantes et contraires aux normes mondiales et aux engagements internationaux pris pour mettre fin aux mutilations génitales féminines. Dans le rapport sur la traite des femmes et des filles : renforcer l'accès à la justice pour les victimes-survivantes ([A/79/322](#)), il est noté que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par la traite et il est recommandé que les liens entre les violences de genre et la traite soient explicitement abordés dans les plans d'action nationaux sur les violences faites aux femmes. Dans le rapport sur les femmes et le développement ([A/79/210](#)), il est noté que depuis le rapport précédent, l'extrême pauvreté a augmenté dans les pays en développement pour la première fois depuis une génération, creusant l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes.

La dette a miné la capacité des pays en développement de faire face aux crises en cascade et de s'en relever ; et si les tendances actuelles se poursuivent, les femmes et les filles seront des millions plus nombreuses que les hommes et les garçons à s'enfoncer dans la pauvreté et l'insécurité alimentaire. En tant que secrétariat de fond pour la résolution concernée, ONU-Femmes a joué un rôle crucial en prodiguant un soutien technique et des conseils de fond aux cofacilitateurs et cofacilitatrices et aux États Membres lors de l'examen de la résolution au sein de la Deuxième Commission.

25. ONU-Femmes a élaboré et présenté l'Étude mondiale quinquennale sur le rôle des femmes dans le développement, qui a été réalisée sur le thème « La protection sociale en faveur de l'égalité des genres, de la résilience et de la transformation » (A/79/111). Le rapport a été présenté lors de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, à l'occasion d'une réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission, organisée par ONU-Femmes, le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'Organisation météorologique mondiale. Il s'appuie sur des consultations approfondies qui ont été menées avec des expertes et experts venus de tous les gouvernements, de la société civile et d'autres entités des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du groupe de travail du Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale sur les questions de genre. Le rapport fournit des orientations importantes pour le respect des engagements normatifs qui ont été pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme. Pour faire connaître les conclusions et les recommandations, ONU-Femmes mène une campagne intensive de sensibilisation et de diffusion en collaboration avec la plateforme socialprotection.org, qui doit atteindre son point d'orgue en mars 2025.

26. ONU-Femmes a également dirigé la préparation du rapport du Secrétaire général sur les femmes, les filles et le VIH/sida (E/CN.6/2024/6), qui réunit des données récentes et les contributions de 34 États Membres et de 11 entités des Nations Unies, reflétant les progrès réalisés à ce jour et les domaines de préoccupation dans la riposte au VIH pour les femmes et les filles. Dans la perspective de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, l'Entité a également apporté un soutien politique à la Communauté de développement de l'Afrique australe, ce qui a contribué à l'adoption par les États Membres d'une résolution 60/2 actualisée sur les femmes, les filles et le VIH/sida (E/CN.6/2024/L.5). Pour faciliter l'application de la résolution, ONU-Femmes apporte un soutien politique à la Communauté de développement de l'Afrique australe dans l'adoption et le déploiement d'un modèle de contrôle sensible au genre, à savoir un cadre régional et un programme d'action pour suivre les progrès accomplis dans l'application de la résolution.

27. En tant que co-autrice du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, ONU-Femmes a contribué au rapport du Secrétaire général intitulé « The path to end AIDS – progress report on 2025 targets and solutions for the future » (A/78/883) et à une séance d'information à caractère technique à l'intention des États Membres dans la perspective de l'examen de la Déclaration politique de 2021 sur le VIH/sida (résolution 75/284 de l'Assemblée générale) lors de la 91^e séance plénière de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale. Les États Membres ont félicité ONU-Femmes pour la manière dont elle promeut des normes sociales positives en mobilisant les hommes et les garçons dans la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre dans le contexte du VIH et ont salué l'adoption de la résolution 60/2 révisée de la Commission de la condition de la femme sur les femmes, les filles et le VIH/sida et appelé à son application.

28. L'Entité a joué un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre de trois résolutions mondiales sur l'économie des services à la personne. Il s'agissait notamment d'aider les États Membres à rédiger la résolution sur la promotion des systèmes de soins et d'assistance favorables au développement social (résolution 2024/4 du Conseil économique et social). Il s'agissait également de faciliter l'application de la résolution historique de l'Assemblée générale sur la Journée internationale des soins et de l'assistance (résolution 77/317) en dirigeant la célébration de cette journée par les Nations Unies le 29 octobre 2024, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation internationale du Travail (OIT). En outre, ONU-Femmes a soutenu l'application de la résolution du Conseil des droits de l'homme sur l'importance des soins et de l'assistance du point de vue des droits de l'homme (résolution 54/6) en participant et en contribuant concrètement à un atelier de groupe d'experts sur les dimensions des soins et du soutien relatives aux droits humains, en octobre 2024. Pour soutenir plus largement l'agenda normatif sur l'économie des services à la personne, ONU-Femmes a coordonné, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies et a dirigé l'élaboration des premières orientations politiques à l'échelle du système des Nations Unies sur l'économie des soins, intitulées « Transformer les systèmes de soins dans le contexte des objectifs de développement durable et de Notre Programme commun »⁵.

29. Les préparatifs de l'examen et de l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing après 30 ans ont été une priorité pour ONU-Femmes en 2024. L'Entité a organisé une réunion du groupe d'experts pour examiner les progrès accomplis, les lacunes à combler et les défis rencontrés dans l'application du Programme d'action au cours des cinq dernières années. Les bureaux régionaux et nationaux d'ONU-Femmes ont fourni une assistance technique à 89 États Membres dans le cadre de leurs examens nationaux complets des progrès accomplis. Les rapports nationaux ont servi de base au rapport de synthèse global du Secrétaire général préparé par ONU-Femmes pour la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, ainsi qu'aux rapports de synthèse régionaux préparés en vue des réunions régionales⁶. ONU-Femmes a travaillé en étroite collaboration avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies pour organiser des réunions intergouvernementales au niveau régional. Elle a également appuyé l'organisation de forums multipartites avec la société civile et de manifestations pour les jeunes.

30. ONU-Femmes a participé activement aux délibérations du cinquantième sommet du Groupe des Sept (G7), à l'invitation du Gouvernement italien. L'Entité a produit une note thématique sur les femmes en Afrique et a contribué aux réunions des ministres du développement du G7 et du groupe de travail du G7 sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes, en se concentrant sur la fin de la violence contre les femmes et les filles et sur la promotion de l'avancement économique des femmes. ONU-Femmes a également participé à la réunion ministérielle du G7 sur l'égalité des genres, qui a permis aux ministres du G7 responsables de l'égalité des genres de discuter des politiques visant à réduire les inégalités de genre. Parmi les sujets clés figuraient l'accès équitable au travail, la réduction de l'écart salarial, la lutte contre la violence de genre et le renforcement de la participation des femmes à la prise de décision. La réunion s'est conclue par l'adoption d'une déclaration ministérielle. En

⁵ Organisation des Nations Unies, « Transforming Care Systems in the Context of the Sustainable Development Goals and Our Common Agenda », document d'orientation du système des Nations Unies (New York, 2024).

⁶ Voir <https://www.unwomen.org/en/how-we-work/commission-on-the-status-of-women/csw69-2025/preparations>.

marge du sommet, ONU-Femmes a participé à une manifestation parallèle du groupe Women 7 sur le thème « Les ministres du G7 chargés des questions d'égalité des genres et le dialogue avec la société civile ». Les représentantes de Women 7 ont appelé à des actions concrètes en matière d'égalité des genres, en soulignant qu'il fallait concevoir des stratégies plus efficaces face aux violences de genre, promouvoir l'indépendance économique des femmes, garantir un accès équitable aux soins de santé, améliorer les possibilités d'éducation et de leadership offertes aux femmes et s'attaquer aux effets des changements climatiques sur les femmes. L'Entité a également contribué au Conseil consultatif du G7 sur l'égalité des genres pour la deuxième année consécutive en 2024.

31. L'Entité a également joué un rôle important lors du sommet du Groupe des 20 (G20) sous la présidence du Brésil, en mettant l'accent sur l'avancement des femmes, la justice climatique et l'égalité économique. Elle a soutenu le groupe de travail sur l'avancement des femmes, en contribuant à des documents d'orientation et en organisant des séminaires sur l'économie des services à la personne, et a contribué à la déclaration ministérielle du G20 sur l'égalité des genres. En collaboration avec le Gouvernement brésilien, la Coalition internationale pour l'égalité salariale a organisé une manifestation parallèle sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, ce qui a conduit plusieurs pays, comme le Chili et la Turquie, à s'engager à rejoindre la Coalition. Dans le cadre du volet financier du G20, ONU-Femmes a plaidé en faveur de l'intégration de la dimension de genre, ce qui a permis l'organisation de la toute première manifestation parallèle sur l'égalité des genres. L'Entité a également collaboré avec les banques publiques de développement en leur proposant des solutions intégrant la dimension de genre. Dans le domaine de l'engagement social, ONU-Femmes a soutenu le groupe Women 20, elle a participé à des événements thématiques et a coorganisé une manifestation parallèle sur les femmes d'ascendance africaine. L'Entité a également fourni une assistance technique dans le cadre de la réunion des femmes parlementaires qui s'est tenue lors du Sommet des présidences parlementaires du G20 et a organisé des événements sur les systèmes de soins et le leadership des femmes en novembre 2024. Elle a également continué à fournir un soutien technique et un appui en matière de coordination au Ministère des femmes et du développement de l'enfant du Gouvernement indien, en contribuant de manière substantielle au dialogue du G20 sous la présidence du Brésil, dans le cadre de la troïka du G20.

C. Action climatique et protection environnementale

32. ONU-Femmes a continué à s'appuyer sur les conclusions concertées de la soixante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et à jouer un rôle clé dans les trois conventions de Rio. L'Entité a tiré parti de l'expertise technique de ses sections thématiques et de l'expérience des bureaux régionaux et nationaux pour aider les parties prenantes à intégrer les questions d'égalité des genres dans la conception, le financement, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement, la perte de biodiversité et les changements climatiques, dont les effets affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles.

33. ONU-Femmes a fait des déclarations appelant les parties à la Convention sur la diversité biologique à donner la priorité à l'intégration de l'égalité des genres dans l'application du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, à la fois lors des réunions des organes subsidiaires tenues à Nairobi en mai 2024 et lors de la seizième réunion des parties à la Convention tenue à Cali, en Colombie, en octobre 2024. Les messages et les contributions techniques de l'Entité ont contribué aux négociations sur le cadre de suivi préparé par le Groupe spécial d'experts techniques

en indicateurs, y compris l'élaboration d'indicateurs pour les cibles 22 et 23. ONU-Femmes a approfondi ses partenariats avec le Caucus des femmes de la Convention sur la diversité biologique, le HCDH, les Parties à la Convention et le secrétariat de la Convention pour faire progresser les droits humains et l'égalité des genres à travers les négociations. En octobre 2024, l'Entité s'est associée aux gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Colombie pour préparer les Parties à la Convention à promouvoir l'égalité des genres dans les positions nationales et les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité qu'elles présenteraient lors de la seizième réunion.

34. ONU-Femmes a exhorté les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à donner la priorité à l'égalité des genres dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris lors des réunions des organes subsidiaires tenues à Bonn, en Allemagne, en juin 2024, et de la vingt-neuvième session de la Conférence des parties tenue à Bakou en novembre 2024. Avant les réunions des organes subsidiaires, ONU-Femmes a coordonné le premier dialogue sur le programme de travail de transition des Émirats arabes unis, en collaboration avec le secrétariat de la Convention. En septembre, elle a coorganisé le tout premier forum du Comité permanent des finances sur le thème « Accélérer l'action climatique et la résilience grâce à un financement tenant compte des questions de genre »⁷ à Arusha, en République-Unie de Tanzanie, parallèlement à la trente-cinquième réunion du Comité permanent. Les recommandations du forum ont éclairé la trente-cinquième réunion et ont été intégrées dans les négociations de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties. En collaboration avec l'équipe chargée de l'autonomisation climatique et la présidence de la vingt-neuvième session, ONU-Femmes a organisé une manifestation de haut niveau et un dialogue technique sur le principe de responsabilité, qui s'est tenu lors de la Journée des questions de genre, organisée au titre du cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui. Enfin, par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, ONU-Femmes a contribué sur le plan technique aux préparations des Parties pour les nouvelles contributions déterminées au niveau national.

35. L'Entité a également collaboré avec le Caucus genre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, un organe constitué de parties prenantes multiples à la Convention, au sein duquel elle joue un rôle central, en fournissant un soutien technique concernant l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles. Grâce à ces efforts, ONU-Femmes a été désignée pour codiriger, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, les préparatifs de la Journée des peuples lors de la seizième session de la Conférence des parties à la Convention, qui s'est tenue à Riyad. Dans le cadre du mandat de la Convention visant à garantir des progrès accélérés vers la neutralité en matière de dégradation des terres en tenant compte des questions de genre, ONU-Femmes a soutenu le mécanisme mondial du secrétariat en lui prodiguant des conseils techniques sur l'intégration de l'égalité des genres dans le programme de fixation des objectifs de neutralité de la dégradation des terres pour 18 pays, qui a été présenté lors de la seizième session.

36. ONU-Femmes a continué à faire progresser des systèmes de réduction des risques de catastrophes tenant compte des questions de genre en facilitant et en soutenant la prise en compte du genre dans les cadres, mécanismes, plans et politiques mondiaux, régionaux et nationaux. En conséquence, ONU-Femmes a co-lancé le Plan d'action pour le genre pour faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la

⁷ Voir https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2024_06a05_cma2024_08a05.pdf.

réduction des risques de catastrophe 2015-2030⁸ lors de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme, aux côtés du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et du Fonds des Nations Unies pour la population. L'élaboration du plan d'action de Sendai en faveur de l'égalité des genres marque une avancée dans les efforts de réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre, en garantissant l'intégration des questions de genre dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Cadre de Sendai en tenant compte des questions de genre. Comme les années précédentes, ONU-Femmes a également soutenu la réalisation d'avancées en matière d'égalité des genres et de leadership des femmes dans les processus et mécanismes normatifs de réduction des risques de catastrophe et de résilience, y compris les plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe ; le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk informed and Integrated Approach to Sustainable Development » ; le Groupe consultatif de l'initiative du Secrétaire général « Alertes précoces pour tous » ; l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe ; le groupe d'évaluation des besoins au sortir des catastrophes ; et le groupe de points de contact des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe. En outre, le système de suivi des politiques favorisant la résilience des femmes aux catastrophes a continué de suivre les progrès accomplis dans tous les États Membres et comporte désormais 283 cadres nationaux et régionaux tenant compte des questions de genre et des groupes à haut risque.

D. Financement du développement durable

37. ONU-Femmes a déployé des efforts à l'échelle du système pour intégrer une perspective de genre dans les résultats du Forum sur le financement du développement du Conseil économique et social depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en 2015. En conséquence, les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental pour la période allant de 2017 à 2024 comprenaient l'engagement de redoubler d'efforts pour atteindre l'égalité des genres, en soulignant la nécessité d'une intégration efficace des questions de genre dans le processus de financement du développement. Le document final pour 2024 (E/FFDF/2024/3) est venu renforcer les engagements pris dans les conclusions concertées de la soixante-huitième session de la Commission de la condition de la femme. Les États Membres ont réaffirmé l'importance de l'égalité des genres en tant qu'objectif primordial, ils ont noté le caractère central des politiques d'éradication de la pauvreté tenant compte des questions de genre et ont souligné qu'il est nécessaire d'étendre la protection sociale et de renforcer la planification et la budgétisation en tenant compte des questions de genre, de promouvoir des politiques commerciales inclusives et de s'engager à parvenir à un équilibre entre femmes et hommes à la tête des institutions financières internationales.

38. Depuis 2017, ONU-Femmes et le Département des affaires économiques et sociales coprésident le groupe sur le genre du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. En 2024, sous la direction de l'Entité, le groupe sur le genre a produit une note d'orientation sur le financement de l'égalité des genres pour éclairer les préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et a organisé un panel de haut niveau, qui s'est tenu lors de l'audition multipartite de la Conférence en octobre.

⁸ Consultable à l'adresse <https://www.undrr.org/media/94610/download?startDownload=20241211>.

IV. Droits humains

39. ONU-Femmes a continué à soutenir le travail du Conseil des droits de l'homme lors de ses cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième sessions ordinaires. L'Entité a fourni un soutien technique aux États Membres dans le cadre de l'élaboration de nouveaux projets de résolution et pour améliorer la prise en compte des questions de genre dans les résolutions thématiques ou les résolutions portant sur des pays donnés. Les contributions techniques de l'Entité ont été prises en compte dans au moins sept résolutions adoptées par le Conseil lors de ses sessions ordinaires de 2024, notamment sur la violence fondée sur le genre facilitée par les technologies (résolution 56/19), l'accélération des progrès en matière de prévention des grossesses chez les adolescentes (résolution 56/21), l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles (résolution 56/22), les droits de l'homme dans le contexte du VIH et du sida (résolution 56/20), l'élimination de la violence familiale (résolution 57/18) et la situation des droits de l'homme en Afghanistan (résolution 57/3). L'Entité a également suivi l'intégration globale d'une perspective de genre dans les différentes résolutions du Conseil. En 2024, 87 % des 91 résolutions adoptées au cours des sessions ordinaires intégraient une perspective de genre. ONU-Femmes a apporté des contributions informées et a défendu les besoins et les droits de toutes les femmes et filles dans 47 dialogues interactifs, réunions et débats d'experts sur des questions thématiques relatives aux droits de l'homme et des situations de pays, y compris lors de la discussion annuelle sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes. De même, l'Entité a participé à 19 manifestations parallèles en 2024, en tant que coparrainante, intervenante ou modératrice. Il s'agissait notamment d'événements axés sur les défenseuses des droits humains des femmes autochtones et le pouvoir transformateur de l'accès à la justice du point de vue du genre, les effets genrés des changements climatiques et le droit aux soins. ONU-Femmes a aidé la présidence du Conseil à coorganiser la toute première célébration de la Journée internationale des femmes dans la diplomatie à Genève et à lancer le Conseil consultatif de la présidence sur l'égalité des genres, qu'ONU-Femmes continuera à soutenir en sa qualité de membre et en lui fournissant une assistance technique.

40. L'Entité a soutenu la participation des États Membres dans l'examen périodique universel en préparant 14 notes d'information individuelles sur la situation de l'égalité des genres, des droits et de l'avancement des femmes et des filles dans les États faisant l'objet de l'examen.

41. ONU-Femmes, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a appuyé la mise en application, dans toutes les régions, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, y compris en aidant les États parties à établir les rapports à présenter au titre de la Convention et à se préparer au dialogue constructif à mener avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à ses quatre-vingt-septième, quatre-vingt-huitième et quatre-vingt-neuvième sessions. ONU-Femmes a également apporté son soutien à la préparation des rapports parallèles par les organisations de la société civile et a soutenu toutes les équipes de pays des Nations Unies dans la préparation des rapports au Comité, notamment en coordonnant et en dirigeant le processus de préparation de ces rapports. En outre, l'Entité a soutenu les réformes juridiques et les nouvelles politiques conformément à la Convention. ONU-Femmes a aidé le Comité à élaborer sa recommandation générale n° 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision, notamment en fournissant des contributions pour l'élaboration de la recommandation et en organisant une série de cinq consultations régionales avec

des expertes et experts et la société civile. La recommandation générale n° 40⁹, adoptée en octobre 2024, vise à fournir des orientations actualisées, en mettant l'accent sur une évolution pratique de la réflexion vers des systèmes de prise de décision équilibrés et inclusifs et en intégrant la parité femmes-hommes (50:50) en tant que caractéristique permanente du partage du pouvoir, de la démocratie et de la bonne gouvernance afin de parvenir à un changement durable.

42. L'Entité a notamment contribué à la rédaction de l'observation générale et recommandation conjointe du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille sur les obligations des États parties concernant les politiques publiques visant à combattre et éradiquer la xénophobie et ses conséquences sur les droits des personnes migrantes, de leurs familles et des autres non-citoyens touchés par la discrimination raciale. Elle a tenu des réunions avec le Comité des droits des personnes handicapées afin d'envisager une collaboration pour mettre en lumière les droits et les préoccupations des femmes et des filles handicapées.

43. L'Entité a continué à apporter des contributions factuelles aux travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, notamment en participant à des événements et à des sessions de travail. Elle a participé à un dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées à propos de son rapport sur l'intégration des perspectives liées au handicap, à l'âge, au genre et autres (A/HRC/55/56), en soulignant les avantages présentés par une approche intersectionnelle. ONU-Femmes a tenu des réunions avec la Plateforme des mécanismes d'experts indépendants sur l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des femmes afin d'explorer des domaines de collaboration communs.

44. Pour remédier à la discrimination qui persiste en droit à l'égard des femmes, l'Entité a continué de collaborer avec des partenaires en vue de mettre en œuvre la stratégie multipartite en faveur d'une action accélérée, intitulée « Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030 », notamment en appuyant les réformes législatives menées de par le monde. L'Entité a poursuivi son partenariat avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'Initiative d'intervention rapide au service de la justice afin de déployer des expertes et experts en matière de genre lors d'enquêtes initiées par le Conseil des droits de l'homme. En 2024, elle a fait participer 11 expertes et experts à sept mécanismes, de sorte que les équipes d'enquête disposent toujours d'une expertise en matière d'égalité des genres et de droits de l'enfant. L'Entité codirige également une communauté de pratique qui réunit des expertes et experts déployés pour faciliter l'harmonisation des méthodologies et l'échange de bonnes pratiques et d'enseignements tirés des enquêtes sur les droits humains tenant compte des questions de genre.

45. ONU-Femmes a soutenu le nouveau Groupe exécutif des Nations Unies pour la prévention et la répression du harcèlement sexuel dans le système des Nations Unies, qui se concentre sur le partage des connaissances et la collaboration pour mettre fin au harcèlement sexuel, améliorer les politiques et renforcer les systèmes, faire progresser le soutien aux victimes et aux personnes survivantes, renforcer les capacités et suivre les progrès accomplis et évaluer leur impact. En collaboration avec l'Organisation internationale du Travail, ONU-Femmes a organisé une série de sessions régionales en ligne avec les entités des Nations Unies et leurs partenaires afin de partager les bonnes pratiques en matière de lutte contre le harcèlement et la violence sur le lieu de travail.

⁹ Voir <https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/hrbodies/cedaw/recommendations/gr40/CEDAW-general-recommendation-40-flyer.pdf>.

V. La paix et la sécurité et l'action humanitaire

A. Les femmes et la paix et la sécurité

46. En 2024, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes a fait un exposé au Conseil de sécurité à quatre reprises, notamment sur l'Afghanistan, les jeunes femmes bâtisseuses de paix et leur rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, les femmes et la paix et la sécurité, et l'impact que la réduction des effectifs et le départ forcé des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies pourraient avoir sur les femmes et les filles. La Directrice exécutive a également présenté au Conseil, dans le cadre d'une réunion selon la formule Arria, les synergies entre le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité. ONU-Femmes a continué à assurer le secrétariat du groupe informel d'experts sur les femmes et la paix et la sécurité, qui s'est réuni en Iraq, en Libye, au Myanmar, en Somalie, au Soudan, en Ukraine et au Yémen. Bien que le pourcentage de décisions du Conseil de sécurité intégrant une perspective de genre ait baissé pour la troisième année consécutive, les efforts d'ONU-Femmes ont contribué à l'adoption d'un langage fort sur les femmes et la paix et la sécurité lors du renouvellement des missions des Nations Unies. Pour la première fois, le Conseil a inclus une référence substantielle dans ces décisions à la participation des femmes aux efforts de médiation concernant le Soudan depuis le début du conflit en avril 2023 et à la participation des femmes aux pourparlers de paix avec les acteurs armés du Soudan du Sud.

47. ONU-Femmes a coordonné le rapport annuel du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2024/671), qui contient des données et des conclusions alarmantes. La stagnation ou la régression des indicateurs clés relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité, déjà signalée, s'est poursuivie, et les progrès accomplis s'évanouissent dans un contexte de conflits armés à l'ampleur sans précédent. Le rapport, qui met l'accent sur le financement du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, se termine par une série de recommandations et de propositions d'engagements à prendre avant le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en 2025. Les données et les conclusions du rapport ont informé les préparatifs du débat public du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, et de nombreux États Membres ont repris certaines de ces données dans leurs déclarations.

48. ONU-Femmes a continué à jouer un rôle central en aidant les États Membres à respecter les engagements normatifs qu'ils ont pris sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment par l'élaboration et l'application de plans d'action nationaux et d'efforts de territorialisation connexes. ONU-Femmes a soutenu l'élaboration de 40 plans d'action spécifiques adoptés en 2023. En tant que secrétariat du réseau de personnes référentes pour les femmes, et la paix et la sécurité¹⁰, l'Entité a facilité l'apprentissage et la collaboration entre 103 membres (93 membres et 10 organisations régionales). Elle a également coordonné le deuxième rapport de responsabilité du Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire¹¹, dont elle assure le secrétariat. Le rapport détaille les progrès réalisés par les plus de 200 signataires du Pacte, dont des États Membres, des organisations régionales, des entités des Nations Unies, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.

49. ONU-Femmes a continué à renforcer l'inclusion des femmes dans les mécanismes de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent, notamment pour informer le travail du Pacte mondial des Nations Unies de

¹⁰ Voir <https://wpsfocalpointsnetwork.org/>.

¹¹ Voir <https://wpscompact.org/accountability-report-2024/>.

coordination contre le terrorisme. Elle a également organisé un symposium interrégional sur les femmes dans la gouvernance, les politiques et les programmes de lutte contre le terrorisme en Afrique. Il en a résulté une nouvelle initiative conjointe entre les organisations de la société civile et ONU-Femmes pour renforcer l'interface entre les organisations de la société civile dirigées par des femmes et les entités régionales ayant pour mandat de soutenir la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent. Une attention particulière a été accordée à la collaboration avec les commissions nationales de lutte contre le terrorisme et aux questions de genre en matière de cybersécurité.

50. L'Entité a poursuivi ses travaux avec le Point focal mondial pour l'état de droit et son groupe de travail sur la justice de genre, qu'elle a coprésidé. En 2024, les coprésidences du groupe de travail ont mis au point un système de suivi des marqueurs de genre afin d'évaluer et de suivre la prise en compte de la dimension de genre dans le soutien apporté par le Point focal mondial. Grâce au partenariat de la Plateforme pour la justice de genre avec le Programme des Nations Unies pour le développement, en 2024, ONU-Femmes a soutenu l'accès à la justice dans des contextes tels que la Colombie, l'Éthiopie, le Kenya, le Kosovo¹², le Liban, le Mali, le Soudan du Sud, la Tunisie et l'Ukraine.

51. Grâce à son partenariat solide avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ONU-Femmes a continué à jouer un rôle de premier plan dans la promotion d'une consolidation de la paix tenant compte des questions de genre, notamment en finançant et en soutenant les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix menées par les femmes et les jeunes. En 2023, le Fonds a approuvé un montant record de 202 millions de dollars à l'appui d'initiatives de consolidation de la paix dans 36 pays, dont 47,3 % (95,8 millions de dollars) ont servi à faire progresser l'égalité des genres. Grâce à son soutien à la mise en œuvre de la stratégie de la Commission de consolidation de la paix relative aux questions de genre (2016) et de son plan d'action (2021), ONU-Femmes a contribué à renforcer l'analyse des questions de genre dans l'ensemble des activités de la Commission, y compris les missions dans les pays. Cela s'est traduit par une augmentation des documents finaux promouvant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2023, 42 % des réunions de la Commission de la consolidation de la paix ont bénéficié d'exposés faits par des femmes œuvrant à la consolidation de la paix.

52. ONU-Femmes a continué de promouvoir l'égalité des genres au sein des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix, dont ONU-Femmes assure le secrétariat, a continué d'aider les pays fournisseur de contingents et de forces de police à augmenter le nombre de femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies, notamment en examinant les barrières empêchant leur participation. Six institutions de sécurité dont l'évaluation est terminée ont demandé au Fonds de l'Initiative Elsie un financement supplémentaire pour lever ces obstacles. En coopération avec le Service intégré de formation du Département des opérations de paix, ONU-Femmes a développé le cours sur les opérations militaires de paix pour les femmes, qui s'est tenu en Allemagne, au Kenya et en Thaïlande en 2024 dans le but de préparer les officiers militaires féminins à être déployés dans des rôles de leadership dans les opérations de paix des Nations Unies. En 2024, la collaboration d'ONU-Femmes avec le Département des opérations de paix et les efforts visant à

¹² Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

assurer une participation réelle des femmes au maintien de la paix ont été reconnus dans le rapport annuel du Comité spécial des opérations de maintien de la paix.

53. Le Women's Peace and Humanitarian Fund (fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire) est le seul mécanisme de financement mondial qui vise à mobiliser des ressources au profit des organisations locales de femmes dans des situations de conflit et de crise. Près de la moitié des partenaires du Fonds ont reçu des fonds par l'intermédiaire de l'ONU pour la première fois. Le Fonds a démontré sa capacité à répondre aux priorités normatives par le biais de financements dédiés à la participation des femmes aux processus de paix et à la protection des défenseuses des droits humains des femmes, ainsi que par le biais d'appels de fonds mondiaux visant à soutenir les organisations locales de défense des droits des femmes qui travaillent à l'avant-garde de l'action climatique et de la sécurité alimentaire. Grâce à sa campagne mondiale Invest-In-Women, le Fonds a mobilisé plus de 89,3 millions de dollars de nouveaux financements pour la période 2023-2024 en faveur des organisations locales de femmes dans les situations de crise et de conflit, comblant ainsi l'écart avec son objectif de 300 millions de dollars d'ici à la fin de 2025, un objectif renforcé dans le Plan du Secrétaire général pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres à l'échelle du système des Nations Unies.

B. Action humanitaire

54. En sa qualité de coprésidente du Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur le genre dans l'action humanitaire, ONU-Femmes a dirigé l'élaboration de la nouvelle politique sur l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles dans l'action humanitaire¹³. Approuvée par l'équipe dirigeante du Comité permanent en février 2024, la politique actualisée reflète les développements les plus récents en ce qui concerne les politiques et théories sur l'égalité des genres, en mettant l'accent sur les droits des femmes et des filles, qui continuent d'être affectées et désavantagées de manière disproportionnée dans les contextes de crise humanitaire. S'appuyant sur des réflexions progressistes dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la paix, la politique révisée est transformatrice et inclusive et elle vise à atteindre sans compromis les objectifs d'égalité des genres et d'avancement des femmes et des filles dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation d'une réponse humanitaire coordonnée. Elle donne la priorité à la participation des femmes touchées par les crises et des organisations de femmes à la planification, à la mise en place, au suivi et à l'évaluation de tous les services humanitaires. La politique révisée respecte les principes et les normes humanitaires fondamentaux et répond aux besoins des femmes et des filles les plus vulnérables parmi les populations touchées par les crises, tout en maximisant leur potentiel, conformément aux principes humanitaires et aux droits humains.

55. Au nom du Groupe de référence sur le genre, ONU-Femmes a également coordonné l'élaboration du prochain rapport sur le cadre de responsabilité sur les questions de genre pour 2023, examinant dans quelle mesure les mécanismes de coordination humanitaire dans les contextes de crise ont respecté les engagements pris dans la précédente politique du Comité permanent en ce qui concerne les questions de genre. Le rapport a révélé que pour 85 % des contextes de crise avaient déclaré avoir organisé au moins une consultation avec des organisations locales de femmes dans le cadre du processus annuel de planification humanitaire, marquant une

¹³ Consultable à l'adresse suivante <https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/2024-03/IASC%20Policy%20on%20Gender%20Equality%20and%20the%20Empowerment%20of%20Women%20and%20Girls%20in%20Humanitarian%20Action.pdf>.

amélioration constante par rapport aux années précédentes (à commencer 56 % en 2018). Au total, 88 % des contextes de crise ont également déclaré avoir un groupe de travail actif sur le « genre dans l'action humanitaire » ou son équivalent. Cela démontre une croissance soutenue au fil des ans (à commencer par 44 % en 2018) dans la mise en place et la reconnaissance positive des contributions des groupes de travail au niveau national sur le genre dans l'action humanitaire pour traduire en actions concrètes les engagements normatifs sur le genre dans l'action humanitaire ONU-Femmes.

56. ONU-Femmes a également renforcé son rôle dans les équipes de pays humanitaires, ou leur équivalent, dans 36 contextes de crise, en veillant à ce que la prise de décision humanitaire soit guidée par l'expertise et l'analyse en matière de genre. En tant que chef de file ou co-chef de file de 27 groupes de travail nationaux sur le genre dans l'action humanitaire et de six groupes régionaux, ONU-Femmes a mené des efforts, en étroite coordination avec d'autres acteurs humanitaires, pour traduire en action les engagements politiques mondiaux concernant l'utilisation de données et d'analyses sur le genre, le leadership des organisations de défense des droits de la femme et l'allocation de ressources financières et humaines à l'égalité des sexes dans l'action humanitaire.

VI. Soutien à la mise en œuvre des orientations générales aux niveaux national et régional

57. La traduction des normes, stratégies et règles mondiales en activités opérationnelles concernant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles est au cœur des travaux d'ONU-Femmes. L'Entité aide les États Membres qui le souhaitent à renforcer leurs capacités nationales, notamment par des orientations et par l'offre d'un appui programmatique, notamment un appui aux préparatifs en vue de la session annuelle de la Commission de la condition de la femme, et au suivi. Conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2020 (résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale), ONU-Femmes s'est engagée dans son Plan stratégique pour la période 2022-2025 à soutenir les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et d'autres cadres normatifs et politiques mondiaux pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles.

58. Les paragraphes suivants fournissent quelques exemples concrets du soutien qu'ONU-Femmes a apporté aux gouvernements ces dernières années et à d'autres partenaires dans les efforts qu'ils déploient pour faire progresser la prise en compte des questions de genre dans leurs politiques, plans ou stratégies nationaux et pour renforcer les capacités de mise en œuvre de leurs priorités nationales. Ils mettent l'accent en particulier sur les conclusions concertées de la soixante-septième et soixante-huitième sessions de la Commission de la condition de la femme.

59. Dans le domaine de l'innovation et du changement technologique à l'ère numérique, ONU-Femmes s'est engagée dans diverses initiatives pour aider les États Membres. Dans l'État plurinational de Bolivie, par exemple, elle a collaboré avec le Ministère de la présidence et l'Agence de l'administration électronique et des technologies de l'information et de la communication pour élaborer un guide sur la lutte contre les violences de genre facilitées par la technologie. En outre, ONU-Femmes s'est associée à Nokia pour exploiter des solutions numériques visant à renforcer les capacités des femmes en situation de vulnérabilité afin d'améliorer leur employabilité, leur esprit d'entreprise et leurs capacités de naviguer en ligne, tout en encourageant la participation des femmes et leur leadership dans le secteur de la

technologie. Le partenariat s'étend à l'Afrique du Sud, l'Arabie saoudite, l'Argentine, l'Inde, la Jordanie, les Philippines, la Tunisie et la Turquie. Grâce à l'initiative « African Girls Can Code »¹⁴, en partenariat avec l'Union africaine et l'Union internationale des télécommunications, ONU-Femmes a permis à des jeunes filles d'Afrique du Sud, du Burundi, d'Éthiopie, du Kenya, du Mali, et de la République-Unie de Tanzanie d'acquérir des compétences essentielles en matière de codage, d'alphabétisation numérique et de leadership. En Jordanie, en partenariat avec l'organisation locale INJAZ, ONU-Femmes a introduit des cours éducatifs hybrides sur la culture financière, les compétences numériques, le développement personnel, la santé et la nutrition par le biais de ses centres dans 22 camps de réfugiés. Les cours sont accessibles sur la plateforme d'apprentissage en ligne EdApp, ce qui permet aux femmes des camps de réfugiés¹⁵ d'obtenir une formation essentielle.

60. En ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, le renforcement institutionnel et les financements, ONU-Femmes a fourni un soutien technique et politique au Chili et à la République dominicaine pour appuyer les systèmes nationaux de soins. En Éthiopie, l'Entité a soutenu la création d'un groupe de travail national sur l'économie des services à la personne, en encourageant les activités de plaidoyer concernant les services de garde d'enfants et leur normalisation. Au Brésil, ONU-Femmes a travaillé avec la municipalité de Belém, le Ministère de la femme et le Ministère du développement social et de l'assistance, de la famille et de la lutte contre la faim pour concevoir des politiques de services à la personne. Au Kenya, l'organisation a soutenu la toute première enquête sur l'emploi du temps du pays, dont les résultats ont servi de base à l'élaboration de la politique nationale en matière de soins. En Afrique du Sud, ONU-Femmes a défendu les droits des travailleuses domestiques en soutenant l'application de la loi sur les travailleurs domestiques et leur participation dans le fonds d'assurance chômage, offrant ainsi une sécurité financière et une reconnaissance formelle à plus de 1,2 million de travailleurs et travailleuses domestiques. Dans l'État plurinational de Bolivie, l'Entité a contribué à la mise en place d'outils d'intégration de la dimension de genre visant à développer les activités productives des femmes et à promouvoir la mobilité sociale. Au Timor-Leste, ONU-Femmes a créé et enregistré le premier collectif économique de femmes tisseuses, Rede Soru Na'in, en partenariat avec Timor Aid et la Fondation Alola. L'initiative fait le lien lutte contre la violence de genre par des programmes d'avancement économique des femmes. L'Entité a établi un partenariat avec le réseau européen des Business Angels afin d'améliorer l'accès des entrepreneuses aux financements, en officialisant cette collaboration par un protocole d'accord. En Europe et en Asie centrale, elle a également conçu et mis en œuvre l'initiative Women's Entrepreneurship Expo 2024¹⁶, une plateforme multipartite innovante visant à promouvoir la création d'écosystèmes d'entreprenariat féminin dans la région. En Albanie, le Gouvernement a publié des documents budgétaires clés et a intégré la budgétisation sensible au genre dans 71 programmes budgétaires, avec 10 % des fonds alloués à l'égalité des genres dans le programme budgétaire à moyen terme. En République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes a assuré le développement des capacités en matière de financement des soins, ce qui a conduit à l'élaboration de plans d'action pour l'intégration de la dimension de genre et une budgétisation tenant compte du genre dans six villes. En outre, l'Entité a aidé le Gouvernement à intégrer pour la première fois des objectifs de genre dans le plan stratégique de son programme

¹⁴ Voir <https://africa.unwomen.org/en/where-we-are/eastern-and-southern-africa/liaison-office-to-au-and-uneca/african-girls-can-code-initiative-agcci>.

¹⁵ Voir <https://www.unwomen.org/en/news-stories/feature-story/2023/12/un-womens-oasis-programme-empowers-jordanian-and-syrian-women>.

¹⁶ Voir <https://www.unwomenexpo.org/>.

de réforme de la gestion des finances publiques pour 2022-2027¹⁷. Au Mali, au Nigeria et au Sénégal, ONU-Femmes a aidé les autorités chargées des marchés publics à adopter des politiques en faveur des entreprises détenues par des femmes. Au Libéria, l'Entité s'est associée à la Banque centrale pour élaborer des réglementations relatives à l'argent mobile sécurisé, permettant ainsi aux femmes rurales d'accéder aux services financiers et de se constituer des antécédents de crédit en vue d'assurer leur avancement économique.

VII. Conclusion

61. Dans un monde où les avancées sur la voie de l'égalité des genres se font plus lentes et qu'elles accusent parfois un recul, et où différentes crises connexes touchent démesurément les femmes et les filles, ONU-Femmes a continué d'apporter un appui normatif efficace aux processus et aux organes intergouvernementaux. L'Entité a continué de combler ses lacunes dans le domaine des données et d'appuyer des politiques, programmes et initiatives éclairés par les faits aux niveaux régional et national et de contribuer à l'accélération de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et à la prise en considération des questions de genre dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

62. Le prochain examen global de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (Beijing +30) et la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme sont des étapes cruciales dans la réalisation de l'égalité des genres, des droits et de l'avancement des femmes et des filles. Le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action est l'occasion d'évaluer les progrès accomplis, d'identifier les problèmes persistants et de renouveler les engagements pris pour faire progresser les droits de toutes les femmes et de toutes les filles. ONU-Femmes aidera la Commission à renforcer le cadre normatif mondial grâce à des engagements ambitieux pris en vue de réaliser l'égalité femmes-hommes et de permettre à toutes les femmes et à toutes les filles de parvenir à l'autonomie et d'exercer leurs libertés et leurs droits fondamentaux dans le contexte de crises mondiales imbriquées, tout en aidant les États Membres à cet égard.

¹⁷ Consultable à l'adresse <https://www.mof.go.tz/uploads/documents/en-1669722570-PFMRP%20VI%20STRATEGY.pdf>.